

## Etat Sanitaire Arbres jettois

Conseil Communal de Jette, le 30/06/2021

Cher Collège, cher.e.s Conseiller.e.s ,

En date du 05/06/21, un arbre du Parc Garcet s'est effondré et a atterri en grande partie de l'autre côté dudit parc. Les conséquences de cette chute n'ont été que d'ordre matériel... heureusement. Selon les informations parues dans la presse, il apparaîtrait que les fortes pluies de la veille aient fragilisé ses racines et entraîné sa chute.

Au vue des conditions climatiques changeantes, il est malheureusement probable que d'autres arbres d'apparence sains pourraient vivre la même fin dramatique.

- La commune a-t-elle demandé et obtenu un diagnostic de la raison de cette chute ? Si oui, quel est-il et par qui et comment a-t-il été effectué ?
- Des diagnostics sur l'état de santé de nos arbres communaux présents dans nos espaces verts et en voirie sont-ils posés régulièrement ? Si oui, à quelle fréquence et de quelle manière ?
- De tels diagnostics sont-ils compris dans le cadre du « Plan Arbres » ? Si non, il semblerait qu'il soit opportun de sérieusement l'envisager.

Outre les dangers occasionnés par une telle chute, la perte d'un végétal de cette importance a également un impact conséquent sur la biodiversité du site ainsi que sur le cadre de vie et l'environnement proche de cette arbre.

- La commune de Jette prévoit-elle de replanter de jeunes arbres dans ses parcs pour préparer la future génération arborée ? Si oui, sur quels critères va-t-elle baser/base-t-elle son choix des essences sélectionnées ?
- De manière générale, est-il prévu dans un futur proche que la gestion actuelle de nos différents parcs communaux soit réévaluée au profit d'une gestion faisant la part belle à une flore adaptée aux réalités climatiques et à la nécessité absolue de favoriser une biodiversité « indigène » ?

Merci d'avance pour vos réponses et éclaircissements

Thomas Naessens, Chef de Groupe Ecolo-Groen

### Réponse de l'échevin Bernard Van Nuffel :

Je vous remercie pour votre interpellation au sujet de l'état sanitaire des arbres Jettois. Je précise d'emblée que ma réponse portera uniquement sur les arbres « communaux », c'est-à-dire ceux situés en voirie communale ou dans les parcs, cimetières et propriétés communales. Il ne s'agit donc pas des arbres situés en voiries régionales, ni ceux en parcs

et bois régionaux, ni bien entendu ceux situés en domaine privé.

La chute sur la rue Léon Théodor d'un des grands arbres du parc Garcet, le 5 juin dernier, a été spectaculaire. Comme vous le relevez, elle n'a heureusement provoqué que des dégâts

matériels, et je tiens ici tout d'abord à remercier et féliciter les services communaux et la STIB pour la rapidité et l'efficacité de leur intervention.

En réponse à votre première question, le service des Plantations n'a pas fait réaliser

de diagnostic sanitaire de l'arbre suite à sa chute. Visuellement, cet arbre était en pleine santé.

Rien ne pouvait laisser présager cette chute imprévue. Cela étant, suite à cette chute, nous avons pu constater que l'une des racines principales avait cédé, probablement sous la

traction due au poids de la couronne, suite aux fortes pluies du weekend. Une racine se trouvant dans le sol, elle est impossible à contrôler à l'œil. Par contre, nous allons faire

établir un rapport sanitaire des quatre arbres du même massif, afin d'être sûrs qu'il n'y a pas de danger, notamment pour celui qui a poussé incliné vers la rue.

En ce qui concerne votre deuxième question, nous procédons annuellement à une « veille » des arbres communaux. Cela signifie que nous les contrôlons visuellement ; si nous

constatons un port penché, une descente de cime, des champignons, des branches cassées ou sèches, nous effectuons une étude sanitaire des arbres suspects, avant d'envisager l'élagage ou en dernier recours l'abattage. En cas d'urgence, un abattage rapide peut avoir lieu pour raison de sécurité publique, sur base d'un arrêté d'urgence pris par le Bourgmestre.

Cette année, une étude sanitaire sera effectuée sur les marronniers de la rue Dupré, les tilleuls de l'avenue J.J. Crocq, les platanes de la place Cardinal Mercier et les peupliers du cimetière.

Pour effectuer la veille des arbres communaux, la méthode utilisée est le pendant de la méthode VTA, le Visual Tree Assessment, mais sans le formalisme de cette dernière. Elle

consiste en l'analyse visuelle des différentes parties de l'arbre et de son environnement :

racines et ancrage de celles-ci, collet, tronc, branches charpentières et secondaires, houppier.

Le cadastre des arbres communaux est en cours de remise à jour et entraîne donc l'inspection visuelle de chaque arbre. Les arbres concernés sont actuellement uniquement ceux en voirie. Les arbres de parcs et autres espaces verts feront l'objet d'un encodage dans le cadre du Plan Arbres communal.

Ce qui m'amène à votre troisième question. Le Plan Arbres est destiné à prévoir l'augmentation de la canopée (couverture arborée) sur le territoire communal. Il n'a donc pas de vocation de contrôle sanitaire des arbres.

Ces contrôles font partie de la gestion courante des arbres et sont exécutés lors de l'entretien de ceux-ci ou, pour ceux laissés en port libre, lors du tour de veille annuel. Enfin, concernant la replantation au parc Garcet, le service des Plantations prévoit de replanter 1 ou 2 arbres cet hiver dans l'espace dégagé par la chute de l'arbre, pour recréer

un front arboré le long de la rue Léon Théodor. Il veillera à choisir une essence indigène.

De manière plus générale, le service des Plantations plante ou replante des dizaines de nouveaux arbres chaque année. Il tient compte de l'évolution des demandes des citoyens,

par exemple en faveur des arbres fruitiers, mais aussi de celle, très préoccupante, du climat. Désormais, le choix se porte sur des espèces qui développeront une canopée



importante permettant rafraichir et d'ombrager l'espace public, et qui peuvent mieux résister au stress hydrique. Une diversification des essences est aussi recherchée, en remplacement des alignements monospécifiques qui étaient la norme jusqu'à une époque récente. Vous pouvez en trouver des premiers exemples dans le réaménagement de la place - ex rond-point – du Pannenhuis, de la rue Jules Lahaye, de la rue Corneille Hoornaert, etc.